



Transcription et formulaire de visa de conjoint francais

Par **escargot**, le **29/10/2010** à **22:39**

Bonjour, j'ai ma transcription de l'acte de mariage qui date du 8 AOUT 2010 et je voulais savoir si elle est encore valable pour demander le visa de conjoint francais a ORAN si non comment je dois faire pour en demander une autre a qui je dois m'adresser ? et en ce qui concerne le formulaire de visa de conjoint de francais comment je fais pour l'obtenir merci a tous

Par **mimi493**, le **30/10/2010** à **00:15**

La transcription ne se fait qu'une seule fois. Elle consiste à indiquer le mariage sur votre acte de naissance et à enregistrer l'acte de mariage. C'est définitif.